

## Arrêté ministériel portant nomination des membres de la commission consultative des organisations de jeunesse

A.M. 16-01-2018

M.B. 01-03-2018

### *Modifications :*

A.M. 28-02-2019 - M.B. 01-04-2019

A.M. 04-07-2019 - M.B. 20-08-2019

A.M. 04-08-2022 - M.B. 22-11-2022

La Ministre de la jeunesse,

Vu le décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse, l'article 38;

Vu le décret du 3 avril 2014 destiné à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 mai 2009 portant exécution de certaines dispositions du décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 mai 2009 déterminant les modalités d'application du décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1<sup>er</sup> janvier 2014 portant nomination des membres de la Commission consultative des organisations de jeunesse, tel que modifié;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2014 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, article 13 § 1<sup>er</sup>, 10<sup>o</sup>, a);

Considérant que l'article 38, § 7 du décret du 26 mars 2009 fixe à quatre ans la durée du mandat des membres effectifs et suppléants de ladite commission;

Que, dès lors, l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1<sup>er</sup> décembre 2014 portant nomination des membres de la Commission consultative des organisations de jeunesse tel que modifié expire au 31 décembre 2017, et qu'il convient de procéder au renouvellement des membres de celle-ci;

Considérant les propositions des fédérations d'organisations de jeunesse;

Considérant les propositions de l'ensemble des organisations de jeunesse non membres d'une fédération d'organisations de jeunesse agréée;

Considérant que les membres proposés remplissent les conditions de nomination inscrites à l'article 38, §§ 1<sup>er</sup> à 6, du décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres de la Commission Consultative des Organisations de Jeunesse :

1° En qualité de représentants d'une fédération d'organisations de jeunesse agréée ou de membres répartis entre ces fédérations au prorata du nombre d'organisations de jeunesse agréées qu'elles affilient respectivement :

**Modifié par A.M. 04-08-2022**

Pour la Confédération des Organisations de Jeunesse :

EFFECTIF	SUPPLEANT
M. GARCET Cédric [ <i>Remplacé par A.M. 04-08-2022</i> ]	Mme JAMINON Christine [ <i>Remplacé par A.M. 04-08-2022</i> ]
M. VANDERSTRAETEN Paul [ <i>Remplacé par A.M. 04-08-2022</i> ]	M. GALLEZ Vincent
M. LIENS Jean-Pol	Mme DEMOULIN Stéphanie
Mme NICAISE Geneviève [ <i>Remplacé par A.M. 04-08-2022</i> ]	M. VAN DE PUT Grégory
Mme CUVELIER Christine	M. PIVONT Quentin [ <i>Remplacé par A.M. 04-08-2022</i> ]

**Modifié par A.M 28-02-2019 ; A.M. 04-07-2019 ; A.M. 04-08-2022**

Pour le Conseil de la Jeunesse Catholique :

EFFECTIF	SUPPLEANT
M. FAKROUNE Joris [ <i>remplacé par A.M.04-07-2019</i> ]	Mme WOLFS Séverine [ <i>remplacé par A.M.04-07-2019</i> ]
M. TOUNE Denis [ <i>remplacé par A.M.04-07-2019 ; A.M. 04-08-2022</i> ]	M. GERARD Benjamin
Mme BERLAGE Claire [ <i>Remplacé par A.M. 04-08-2022</i> ]	Mme TERMOTE Camille [ <i>remplacé par A.M. 28-02-2019</i> ]
Mme LECOCQ Célestine [ <i>Remplacé par A.M. 04-08-2022</i> ]	Mme DEBERG Solange

**Modifié par A.M. 04-07-2019 ; A.M. 04-08-2022**

Pour Jeunes et Libres:

EFFECTIF	SUPPLEANT
M. COCRIAMONT Benjamin	Mme BETTONVILLE Pauline [ <i>Remplacé par A.M. 04-08-2022</i> ]
M. MARESCHAL Louis [ <i>Remplacé par A.M. 04-08-2022</i> ]	Mme GONZALES SCHENA Laura [ <i>remplacé par A.M.04-07-2019</i> ]
M. PAULY Adrien	Mme WILLIOT Gwenaëlle [ <i>Remplacé par A.M. 04-08-2022</i> ]

*Modifié par A.M. 28-02-2019 ; A.M. 04-08-2022*

Pour le Relie-F :

EFFECTIF	SUPPLEANT
M. TEPELI Erol [ <i>Remplacé par A.M. 04-08-2022</i> ]	Mme SERRUYS Mathilde [ <i>remplacé par A.M. 28-02-2019 ; A.M. 04-08-2022</i> ]
Mme ETXABURU Ana	M. LEBLANC Olivier
M. DE RADIGUEZ Thibaut	M. EVRARD Pierre [ <i>Remplacé par A.M. 04-08-2022</i> ]
M. GEERKENS Olivier	Mme MEUNIER Opaline [ <i>Remplacé par A.M. 04-08-2022</i> ]

Pour ProJeuneS:

EFFECTIF	SUPPLEANT
M. DELFOSSE Benjamin	Mme JACMART Audrey
Mme ACHBANY Nadia	Mme GOLIK Dorota
Mme OPALINSKI Catherine [ <i>Remplacé par A.M. 04-08-2022</i> ]	M. BEN LAKHAL Julie [ <i>Remplacé par A.M. 04-08-2022</i> ]

*Modifié par A.M. 04-07-2019*

2° En qualité de membres représentant l'ensemble des organisations de jeunesse qui ne sont pas membres d'une fédération d'organisations de jeunesse agréée :

EFFECTIF	SUPPLEANT
M. BECKERS Gilles [ <i>remplacé par A.M.04-07-2019</i> ]	Mme VANDEVOORDE Anouk
Mme DERMIENCE Elise	Mme MATABISI Annie

**Article 2.** - Sans préjudice de l'article 38, § 7, al. 2, 2° à 6°, du décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse, le mandat des membres effectifs et suppléants a une durée de quatre ans.

**Article 3.** - Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 1<sup>er</sup> décembre 2014, tel que modifié, portant nomination des membres de la Commission consultative des organisations de jeunesse.

**Article 4.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Bruxelles, le 16 janvier 2018.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de la Jeunesse,

I. SIMONIS